

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p><b>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</b> <b>Mention : « Droit Public »</b> <b>Master 2 Droit et Contentieux Publics</b> <b>Approfondis</b> Responsable : Mme TÜRK, Professeur</p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
--	--	--

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal

## Présentation et objectifs

Le Master 2 Droit et Contentieux Publics Approfondis forme des juristes publicistes de bon niveau susceptibles de prétendre à des postes à responsabilité dans le secteur public, d'intégrer par concours ou par contrat la fonction publique d'État, de passer l'examen du Barreau, ou de poursuivre en doctorat de droit public.

En prolongement des enseignements dispensés en Master 1 de « Droit public », ce M2 permet de compléter et d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques en droit public, de parfaire la méthodologie et de stimuler la réflexion des étudiants, grâce à un enseignement favorisant les échanges interactifs, les thématiques fondamentales et d'actualité, et offrant la possibilité d'une spécialisation sur les divers aspects de contentieux publics.

Les étudiants vont être formés à traiter les questions juridiques relevant du droit public, à prévenir et à traiter les contentieux correspondants. Ils seront amenés à rechercher et traiter les sources, à apprendre à structurer un travail scientifique ou analytique à travers la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage. Ils seront informés et appelés à réfléchir sur les enjeux qui animent la réflexion des décideurs publics et des responsables administratifs.

## Insertion professionnelle

Le M2 ouvre aux métiers de la fonction publique d'État, grâce à la préparation de concours administratifs catégorie A voire A+ et B (IRA, attaché de préfecture, attaché d'administration centrale ou déconcentrée, administrateur des assemblées) voire de la fonction publique territoriale. Il mène aussi au Barreau (préparation du CRFPA avec spécialisation en droit public), à la magistrature administrative (concours TA et CAA, assistant de justice auprès du tribunal administratif), aux carrières d'enseignants-chercheurs, et aux postes de juristes généralistes en droit public (marchés publics, service contentieux, service administratif et financier, conseil en affaires publiques) dans le secteur privé ou public, les associations, dans les organismes publics ou para publics.

## Conditions d'accès et pré-requis

L'accès au Master 2 DPCA se fait après une sélection des dossiers des candidats, qui doivent être titulaires d'un master 1 de droit public, ou de tout diplôme jugé équivalent.

**Sélection sur dossier.** Capacité maximale d'accueil : 25 étudiants.

## Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure)

## Règlement des études et des examens (sous réserve de modifications)

## Semestre 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coef
<b>UE 1 – Droit public approfondi</b>		<b>9</b>	
Transformations du droit public 2.0 ( <i>cours mutualisés avec le M2 DAGD</i> )	20 CC		2
Contentieux administratif approfondi	20 CC		2
Droit public financier	20h ET		2
<b>UE 2 – Spécialisation</b>		<b>6</b>	
Droit parlementaire et pratiques gouvernementales	20 ET		1
Politiques et action publiques ( <i>cours mutualisés avec le M2 SP</i> )	15 ET		1
Organisation et réforme de l'Etat ( <i>Cours mutualisé avec le M2 ACT</i> )	20 ET		1
<b>UE 3– PPR- Compétences professionnelles</b>		<b>6</b>	
Principes du management public	10 CC		1
Pratiques des ressources humaines	10 CC		1
Procédure Pénale ( <i>cours mutualisés avec le M2 SI</i> )	20 CC		1
<b>UE 4- Méthodologie</b>		<b>9</b>	
Anglais juridique ( <i>cours mutualisés avec le M2 DAGD</i> )	15 CC		1
Conférences d'actualité	5		
Méthodologie - du rapport de stage, du mémoire de recherche, épreuves écrites des concours	6		
Galops des épreuves écrites (Galops de 5h, 4h, 3h, 2h ou 1h, selon type : note de synthèse, note sur dossier, note du rapporteur, rédaction d'une requête, dissertation, cas pratique, questions à réponses courtes, commentaire de texte ou d'arrêt, écritures d'actes).	20 CC		2
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>196 H (présentiel étudiant)</b> <i>176H financées par le M2</i>	<b>30</b>	

**Semestre 2**

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coef
<b>UE 5 – Droit public approfondi</b>		<b>6</b>	
Actualités du droit administratif	20 CC		2
Contentieux constitutionnel et européen	20 CC		2
<b>UE 6 – Spécialisation</b>		<b>3</b>	
Option 1-Modes non juridictionnels de règlement des conflits	20 ET		1
Option 2 ( <i>cours mutualisés avec le M2 DPFE</i> )			
Contentieux de l'imposition	10		1
Contentieux du recouvrement	10		
Contentieux fiscal répressif	10 ET		
Contentieux de l'urbanisme et de la construction	20 ET		2
<b>UE 7– PPR- Compétences professionnelles</b>		<b>9</b>	
Pratique et contentieux de la commande publique	20 CC		1
Etat plateforme, open data et administration algorithmique ( <i>cours mutualisé avec M2 DAGD</i> )	10 ET		1
Procès simulés	10 CC		2
Préparation à l'oral (oral des concours, entretiens professionnels, argumentation)	15 CC		1
Aide à la rédaction de CV et valorisation des compétences professionnelle	5		
<b>UE 8- (PPR) Stage ou Mémoire de recherche</b>		<b>12</b>	
Stage (2 mois minimum) – Rapport de stage et soutenance	10		4
Mémoire de recherche et soutenance	10		4
Grand Oral (cours UE1 et UE 5)			2
<i>Elément facultatif semestriel : Activités sportives, engagement bonus (max : 0,25 pts)</i>			
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>100 H (présentiel étudiants)</b> <i>110 H financées par le M2</i>	<b>30</b>	

Au total : **296 H de formation** (présentiel étudiants)  
*286 H financées par le M2*

## Organisation générale de la formation

### Validation des Unités d'Enseignement

La validation de l'UE 1 et de l'UE 5 fait l'objet, dans chaque matière, d'un contrôle continu dont les modalités sont fixées par l'enseignant, et d'un grand oral global d'exposé discussion en fin de semestre 2.

Les UE 2 et 6 font l'objet d'un examen terminal sous la forme d'un écrit ou d'un oral, au choix de l'enseignant.

Les UE 3, 4 et 7 font l'objet d'une évaluation en contrôle continu ou en examen terminal dont les modalités sont fixées par l'enseignant.

La validation de l'UE 8 correspond à l'évaluation du rapport de stage (*parcours professionnel*), ou du Mémoire de recherche (*parcours recherche*).

**Obtention du diplôme** Le M2 DPCA est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

### Stage ou Mémoire

**Parcours professionnel :** Tout étudiant du Master suivant le parcours professionnel doit effectuer un stage d'une durée souhaitable de 2 mois minimum, dans une administration ou dans une structure privée. L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance du rapport de stage a lieu devant un jury composé de deux membres, en principe le Professeur ou Maître de Conférences référent et le référent en entreprise.

**Parcours Recherche :** Tout étudiant du Master ayant choisi de suivre le parcours recherche doit réaliser un mémoire de recherche. Celui-ci doit être rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de Conférences enseignant dans la spécialité. Le Président du jury est en principe l'enseignant qui a dirigé le mémoire de recherche.

Deux exemplaires du rapport de stage ou du mémoire doivent être déposés auprès du Directeur de Recherche, 15 jours avant la date de soutenance.

### Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

### Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat est considéré comme une fraude. »

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

### Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.70.94 ou + 33 (0)4.92.15.71.49

Courriel : [droit.scolarité.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarité.master2@unice.fr) Web : [droit.unice.fr](http://droit.unice.fr)